**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 68 (1996)

**Heft:** 1

**Artikel:** Projet retenu : Quadra

**Autor:** Joye, Nicolas

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-129431

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# PROJET RETENU : QUADRA

AUTEUR : NICOLAS JOYE, LAUSANNE

## PRÉSENTATION DU PROJET

### L'IMPLANTATION

Les deux bâtiments ont été disposés en «périphérie» de la parcelle conformément au programme afin de préserver un espace central libre d'une part, la zone arborisée en limite Est d'autre part.
Leur forme et leur position réservent la possibilité de réaliser ultérieurement un troisième bâtiment semblable sur la parcelle restante, ceci dans le but de former un ensemble homogène en relation avec les bâtiments SCHL existants.
Les espaces extérieurs ont été réservés en priorité aux loisirs et à la détente.
Les places de jeux pour enfants sont en position visible et privilégiée, au Sud du bâtiment A et à l'Ouest du bâtiment B.
Les surfaces de verdure planes sont engazonnées. Des haies et de la végétation arbustive recouvrent les pentes et longent les limites de la parcelle et des zones de jeux.
Les surfaces «en dur» pour les accès sont réduites au minimum.
Les véhicules automobiles sont retenus à l'angle Nord-Est de la parcelle où se trouvent 11 places de parc extérieures, le dégagement nécessaire et la rampe d'accès au garage.
Les piétons disposent d'une liaison indépendante Nord-Sud pour l'accès aux bâtiments. Celle-ci peut servir accessoirement aux véhicules en cas d'urgence: pompiers, déménagements, ambulances.

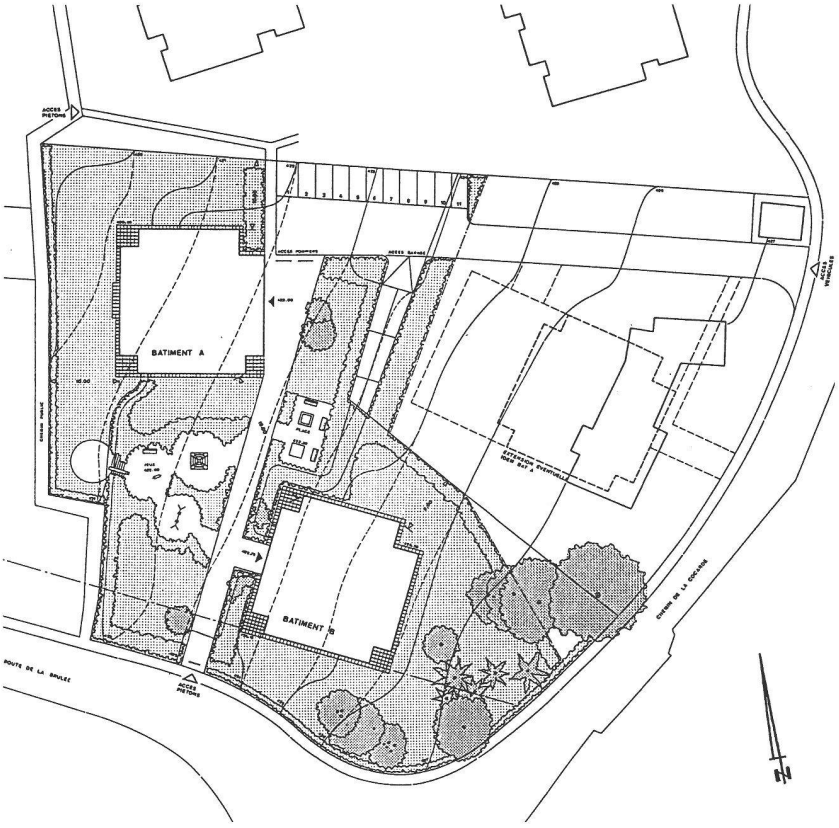


### LES BÂTIMENTS

La recherche d'une solution économique est à la base de la conception des bâtiments. Elle est a l'origine notamment du choix des options suivantes:
- Réaliser deux bâtiments semblables plutôt que de types différents.
- Distribuer tous les appartements d'un immeuble par une seule cage d'escalier et d'ascenseur.

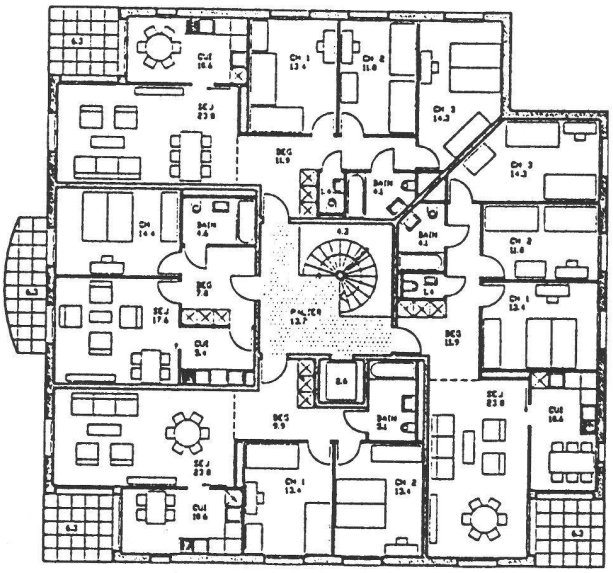

BATIMENT A
1ER ETAGE (2EME+3EME IDEM)

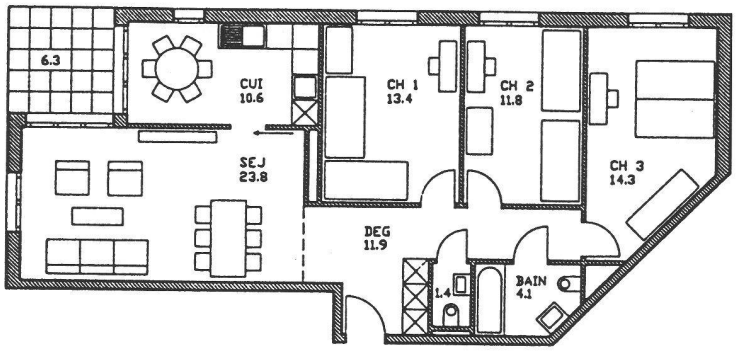


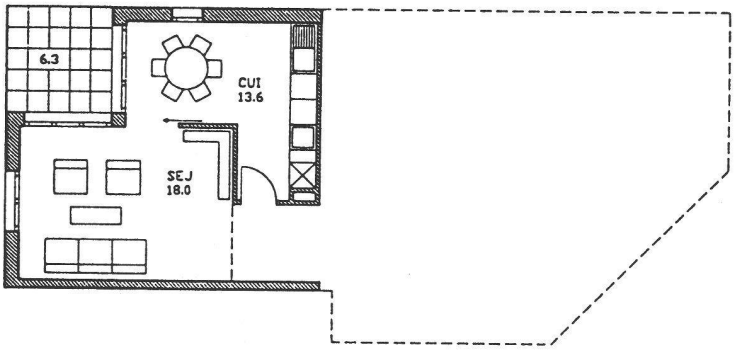


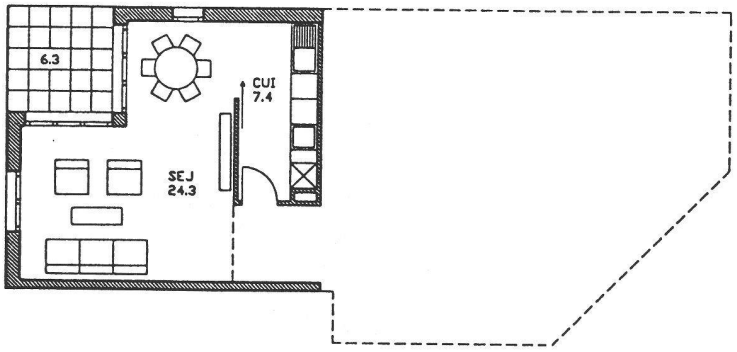


- Faire correspondre au plus près les surfaces des appartements avec les surfaces minimales recommandées par l'Office Cantonal du Logement.
- Proposer une volumétrie très compacte afin de réduire les surfaces de façades et de toiture par rapport au volume.
- Par ce moyen, simplifier également les détails constructifs.
- Exploiter de façon rationnelle les surfaces du sous-sol, soit en y introduisant la zone d'entrée (bâtiment B), soit une partie du garage souterrain (bâtiment A).

Les options ont permis entre autres de réaliser 31 logements en place des 30 prévus.

D'un point de vue architectural, l'image qui se dégage de cette recherche est celle de deux bâtiments simples, presque carrés, à la double symétrie clairement affirmée.

La cage d'escalier centrale, éclairée naturellement par un lanterneau en toiture, y sert à la fois d'espace de distribution et de repère pour l'ensemble des habitants.

## LE PROGRAMME DES LOGEMENTS

Le projet comprend 31 appartements, soit:

| | |
|---|---|
| – 8 appartements de 2 pièces | 26% |
| – 11 appartements de 3 pièces | 35% |
| – 12 appartements de 4 pièces | 39% |

Les appartements de 3 et 4 pièces sont conçus selon le principe d'une séparation claire entre la zone jour et la zone nuit. L'entrée se fait à la frontière entre les deux.

Les surfaces des pièces et les surfaces totales des appartements sont conformes aux normes de l'Office Fédéral du Logement. La surface encore disponible entre les minimas par pièce et le minimum total a été attribuée au séjour et à la cuisine plutôt qu'aux chambres ou à la surface de dégagement.

Les proportions des pièces ont été définies pour assurer un maximum d'habitabilité.

Dans la zone jour, le séjour et la cuisine sont rassemblés autour de l'espace du balcon. La cuisine est «habitable» et fermée conformément aux données du programme.

D'autres dispositions sont possibles dans le cadre du projet, à savoir:

- Cuisine «habitable» avec séparation coulissante entre cuisine et séjour
- Cuisine «laboratoire» avec séparation coulissante donnant sur le séjour-coin- manger.